



Entretien copropriété

Par Frank01

Bonjour,

Nous sommes copropriétaires d'un appartement en rez de jardin dans une résidence avec une terrasse donnant sur les 2 chambres.

Devant notre terrasse il est planté sur les parties communes une haie de lauriers roses dont la hauteur (2.50m) nous empêche d'avoir de la vue mais également nous empêche d'avoir les rayons de soleil sur la terrasse et dans les chambres.

J'ai appelé 2 fois le syndic pour lui demander de faire intervenir l'entreprise chargée des jardins. N'ayant pas de réponse formelle, j'ai envoyé au syndic une lettre recommandée avec AR pour lui demander qu'il intervienne une nouvelle fois car j'estime qu'il y a un trouble de jouissance.

Le syndic a réceptionné ma lettre le 21/12/18 et je n'ai pas eu de réponse.

Questions : faut il encore attendre ? Existe il d'autre moyen de pression ? Que dois je faire?

Merci pour votre attention

Cordialement

Frank